

Winooski Charter Commission - Fiche d'information à l'attention de tous les résidents concernant le droit de vote.

Informations sur le Commission des Chartes de Winooski : winooski.vt.gov/charter

Réunions: **Les premier et troisième mardis à 17h30 à la Mairie
(de la mi-mars à la mi-mai)**

Envoyez vos questions et commentaires par email à charter@winooski.vt.gov

Introduction

La « **Winooski Charter Commission** » est une commission orientée sur l'accomplissement de tâches concrètes qui conseille le Conseil Municipal sur les amendements potentiels à apporter à la Charte Municipale, le document fondamental de la gouvernance de la ville de Winooski. Actuellement la Commission est chargée d'examiner les options pour proposer aux électeurs de Winooski un amendement de la Charte qui permettrait à tous les résidents de voter aux élections municipales de Winooski, de protéger les informations des électeurs de Winooski, d'aligner les chartes de l'école et de la ville, et d'envisager d'autres changements de gouvernance spécifiés par le Conseil, le personnel et le public. La Commission de la Charte de Winooski a besoin de votre contribution au cours de cet important processus de sensibilisation du public et se tiendra à votre entière disposition pour vous fournir les informations dont vous aurez besoin.

Objectif

Tous nos résidents apportent leur contribution de multiples façons. Nous payons nos impôts, achetons des maisons et des propriétés, créons des entreprises et envoyons nos enfants dans nos écoles. Ensemble, nous créons une diversité salubre que notre communauté célèbre depuis près de 100 ans - quel que soit notre statut de citoyen. Un amendement à notre Charte Municipale permettrait à tout résident qualifié de Winooski, qui, pour diverses raisons, n'est pas citoyen américain, de voter aux élections municipales uniquement – donnant ainsi une voix à nos voisins sur les questions locales qui les concernent ainsi que leur famille et leur vie.

Données concernant la Population de Winooski Étude de 2017 sur les Communautés Américaines

Total (18+) : 6,131

Citoyens Américains de naissance = 5,041 (82%)

Citoyens Naturalisés = 472 (8%)

Citoyens non-Américains = 618 (10%)

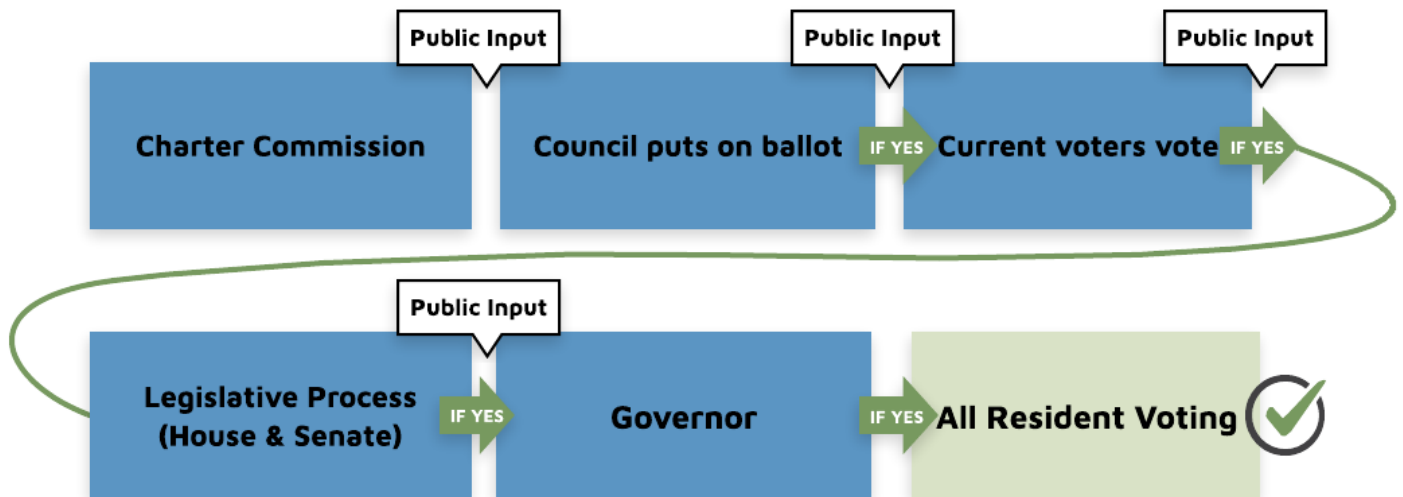
Contexte

Le droit de vote accordé à tous les résidents aux élections remonte à la fondation des États-Unis. Après la Révolution Américaine, les citoyens non américains ont été autorisés à voter dans de nombreux États. Au 19^e siècle, les non-citoyens dans au moins 22 États américains votaient aux élections locales, étatiques et fédérales. Mais un afflux d'immigrants en Amérique au début du 20^e siècle a alimenté une montée du sentiment anti-immigrant - et en 1926, tous les États avaient aboli cette pratique. À ce jour, les non-citoyens sont autorisés à voter lors de certaines élections locales à Chicago, San Francisco et dans l'état du Maryland -

un processus qui a fait ses preuves. D'autres communautés du Vermont envisagent également cette possibilité. Ce processus a été validé localement à Montpelier en 2019 et est également en discussion à Burlington.

Quelles sont les étapes à franchir pour accorder le droit de vote à tous les résidents ?

La Cour Suprême du Vermont a déclaré que l'Assemblée Législative avait le pouvoir de modifier les chartes des villes et municipalités. Il s'agit d'un processus qui comporte plusieurs étapes :



[Commission sur la Charte – avis du public – inscription au scrutin par le Conseil – avis du public – si la réponse est affirmative – les électeurs actuels voteront – avis du public – si la réponse est affirmative – passage au processus législatif (Chambre des Députés et Sénateurs) - avis du public – si la réponse est affirmative – Gouverneur - si la réponse est affirmative – tous les résidents pourront voter]

Ci-dessous les questions que nous avons examinées (FAQ) : **Vos commentaires sur toutes ces idées seront les bienvenus !**

- **Qui serait qualifié pour voter ?** Les personnes qui résident ici et qui appartiennent à une catégorie légale cautionnée par le gouvernement fédéral (par exemple une carte verte ou un visa de résident permanent, etc.) et qui sont âgés de 18 ans ou plus le jour du scrutin ou avant.
- **Que signifie le terme « résident » ?** Quelqu'un qui réside à Winooski avec l'intention d'y rester - le même principe qui s'applique aux électeurs citoyens.
- **Les non-citoyens pourraient-ils se présenter aux élections ?** Selon les termes actuels de la charte, si tous les résidents de Winooski qualifiés sont autorisés à voter, tous les résidents de Winooski qualifiés pourront se présenter aux élections locales.
- **Les listes d'inscription des électeurs seraient-elles publiques ?** Oui. La Ville maintiendrait (1) une liste d'inscription étatique et fédérale des électeurs et (2) une liste d'inscription municipale de tous les électeurs qualifiés de Winooski. Ces deux listes seraient disponibles sur demande.
- **Comment les non-citoyens s'inscriraient-ils ?** De la même façon que tous les électeurs s'inscrivent : en se présentant à la mairie ou au bureau de vote et en déclarant solennellement leur identité et leur statut de résident de Winooski.
- **Pourquoi les gens ne deviennent-ils pas tout simplement citoyens ?** C'est compliqué. Il y a de nombreux obstacles à l'obtention de la citoyenneté. Par exemple :

- Le moment. Souvent, il faut que vous ayez vécu ici pendant au moins 3 à 5 ans avant de pouvoir postuler.
- Éligibilité ou longues listes d'attente. Selon d'où vous venez, seul un nombre restreint de personnes ont accès à la citoyenneté chaque année.
- Accès futur à leur patrie. Certains ne veulent pas abandonner le droit de rentrer ou de retourner chez eux dans l'avenir et la citoyenneté américaine pourrait éliminer cette possibilité.
- Le coût. La demande seule coûte \$725, il y a en plus les cours et les frais d'avocats si nécessaire.

• **Je ne suis pas citoyen américain. Si je m'inscris pour voter, mes données personnelles seront-elles rendues publiques ?** Oui. Vos données personnelles standard en tant qu'électeur figureront sur la liste. Votre statut de citoyen ne sera pas mentionné.

• **Est-ce que cela m'interdira de demander le statut de citoyen ?** À ce jour, cela n'a pas empêché les demandes de citoyenneté.

• **Quand aura lieu le scrutin ?** Si cela est approuvé par le Conseil Municipal et à l'issue de trois audiences publiques, les électeurs actuels seront invités à voter sur un amendement de la Charte en novembre 2020.

• **Comment puis-je ajouter des commentaires supplémentaires ?** Contactez-nous par email à charter@winoskivt.gov.